

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU JEUDI 11 AVRIL 2024

DELIBERATION N°017-2-2024

OBJET : Affectation du résultat de l'exercice 2023

Budget annexe pôle Lamartine

Date de convocation : 28/03/24

Nombre de conseillers : 50

En exercice : 50

Présents : 33

- Titulaires : 30

- Suppléants : 3

Absents : 17

- Dont représentés : 14

Votants : 47

- Pour : 47

- Contre : 0

- Abstention : 0

N'ayant pas pris part au vote : 0

Présents :

- Mesdames Christine PIN, Brigitte DUVERNOY, Brigitte GAUDRY, Chantal-Marie MALUS, Martine DAOUST, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Florence BERLO, Chantal BERNIER ;

- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Jean-Marie PAUTRAT, André BUTTIGHOFFER, Jean-Max GLORIFET, Eric JUSSIÈRE, Fabrice VEAU, Daniel GONTHIER, Patrick LOISY, Marc BONNOT, Laurent COTTIN, René BLANCHOT, Fabien BAZIN, Christian PAUL, Philippe DAUVERGNE, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Daniel MARTIN, Patrice JOLY, René CORNIAUX, Sébastien DAVIOT, Michel GOBILLON, Abel MOURA, Bernard DETILLEUX, Jean-Luc VIEREN ;

Pouvoirs : Marie-Christine GROSCHE à Christine PIN, Marc PERRIN à Eric GALLOIS, Emmanuel RABEUX à Daniel GONTHIER, Patrice GRIMARDIAS à Jean-Luc VIEREN, Serge DUSSAULE à Brigitte GAUDRY, Laurent SOULLARD à Jean-Max GLORIFET, Christiane BROCHET à Chantal-Marie MALUS, Sandrine DURAND à André BUTTIGHOFFER, Sylvain MATHIEU à René BLANCHOT, Fabienne PETITRENAUD à Abel MOURA, Andrée LUTREAU à Christian PAUL, Danièle PERROT à Fabien BAZIN, Laurent LIBRERO à Laurent COTTIN, Marie LECLERCQ à Jean-Pierre GIRARD

Secrétaire de séance : Christine PIN

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants ;

Considérant que le compte administratif 2023 du budget annexe pôle Lamartine fait apparaître les éléments suivants :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 1 229,20 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 10 910,30 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit) de la section d'investissement de : - 21 736,85 €

Un solde d'exécution (Déficit) de la section de fonctionnement de : - 18 097,30 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00 €

En recettes pour un montant de : 70 000,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €

Considérant que le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil communautaire, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :


Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00 €

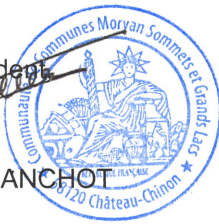
Ligne 002 :


Déficit de résultat de fonctionnement reporté (D002) : - 7 187,00 €

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. Approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2023 pour le budget annexe pôle Lamartine tel que présenté ci-dessus.
2. Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Le Président,

René BLANCHOT



Le secrétaire,

Christine PIN

